

# LE Thym

POUR L'HERBORISTERIE  
(FEUILLES SÉCHÉES BIOLOGIQUES)

OPTION D'IRRIGATION : OCCASIONNELLE



FICHE DE  
RÉFÉRENCE

NOM SCIENTIFIQUE : THYMUS VULGARIS

## EN QUELQUES CHIFFRES ...

### Pour 1 ha en régime de croisière :

- Temps de travail l'année de l'implantation : 276 heures
- Temps de travail en régime de croisière : 154 heures
- Frais d'implantation et d'entretien (hors M-d'Oeuvre) la première année : 7 409 €
- Marge directe moyenne (hors M-d'œuvre) en régime de croisière : 7 709 €
- Irrigation occasionnelle : 2 à 3 passages de 20 mm chacun

## ... ET QUELQUES MOTS

**Culture pérenne**, exigeante en main-d'œuvre à la plantation et annuellement pour le désherbage et la récolte.

**Son intérêt économique** est étroitement lié au type de production (Agriculture Biologique), au type de produit (Huile essentielle et/ou plante séchée), à la surface mise en culture et aux débouchés commerciaux (les petites niches de commercialisation sont de loin les plus rémunératrices mais restent souvent ponctuelles et doivent être recherchées en permanence). Plusieurs acteurs économiques opèrent en Occitanie.

Certains d'entre eux proposent des contrats de production.

A un chémotype donné, correspondent plusieurs variétés dont toutes n'intéresseront pas forcément les acheteurs ! Une rencontre préalable avec eux est fortement conseillée.

Il est proposé aux agriculteurs et/ou porteurs de projet en cours d'installation de suivre des formations préalables permettant de faire un premier pas vers la filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM).

Ces formations sont l'occasion de visiter des parcelles, d'échanger avec des producteurs, des techniciens spécialisés, de comprendre les exigences imposées par les itinéraires techniques (temps de travaux, équipements spécifiques) et de prendre connaissance de références technico-économiques fiables. A cette occasion, un tableur xls est mis à disposition, permettant de détailler les calculs de rentabilité année par année. Ce document prend en compte l'ensemble des charges variables, fixes et de main-d'œuvre par

poste d'investissement matériel et immatériel. Il permet à chacun de personnaliser son étude prévisionnelle.

La recherche de cultures de diversification, et donc de revenus complémentaires ne doit pas faire oublier qu'en période de découverte de la nouvelle culture, la maîtrise des techniques de production passe par une phase obligatoire d'apprentissage. Les techniques de production, les matériels utilisés et les données économiques présentées tiennent compte de cet état de fait.

**Important** : le thym est séché « plante entière » avec un séchoir sur l'exploitation agricole. Après séchage, la séparation des feuilles et des tiges s'opère avec une batteuse à poste fixe. Généralement, seules les feuilles sont vendues, mais certaines entreprises achètent aussi les écarts de tri (brisures de tiges).

## Les éléments techniques (POUR 1 HA)

### CHOIX DE LA PARCELLE

**Privilégier les sols drainants**, plats ou de coteaux (pente maxi 20 %) surtout en culture mécanisée, pH minimum de 6.5 avec ou sans cailloux. **Exclure les mouillères.**

**Altitude** (où la culture est possible) comprise entre 0 et 1 000 m.

**Certification AB** : une parcelle indemne de toute intervention depuis au moins trois années peut, avec l'accord de l'organisme certificateur, être certifiée AB dès la première année de plantation de la « PPAM ». Dans tous les autres cas, la période de reconversion durera 2 années minimum voire 3. Durant la période de conversion, les premières récoltes seront vendues aux prix « du conventionnel ».

**Isolement** : En particulier dans les zones ventées, une parcelle conduite en AB peut être en partie contaminée dès lors qu'elle se trouve à proximité de cultures conduites en agriculture conventionnelle dans le sens des vents dominants. L'écoulement naturel des eaux chargées en pesticides peut aussi constituer une source de pollution. Ces points seront systématiquement vérifiés par les organismes certificateurs AB et probablement par l'entreprise avec qui le contrat de production est signé.

## RENDEMENT / HECTARE, EVOLUTION

Les rendements moyens avancés sont issus de suivis de parcelles en Occitanie depuis 6 ans (2014-2019) chez les producteurs professionnels respectueux des étapes clés dans les itinéraires techniques sur la parcelle et post récolte.

	Thym à thymol	Thym à linalol
Année de plantation	0	0
Année 2	340	300
Année 3	740	650
Année 4	900	800
Année 5	850	750

Remarque : 500 kg de feuilles séchées et triées correspondent environ à 20 m<sup>3</sup> de matière verte récoltée.

## CALENDRIER DE TRAVAIL POUR 1 HA

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année d'implantation	Travaux du sol, fumure de fond et d'entretien	23											
	Plantation			84									
	Irrigation					8							
	Désherbage				131								
	Entretien matériel	30											

Total année d'implantation : 276 heures

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année de croisière	Fumure		2			2							
	Désherbage			45					15				
	Irrigation						8						
	Récolte, séchage tri expédition				28					24			
	Entretien général matériel	30											

Total année de croisière (années 3 et 4): 154 heures

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année d'arrachage	Fumure		2			2							
	Désherbage			45					15				
	Irrigation						8						
	Récolte, séchage tri expédition				28					22			
	Entretien général matériel	30											
	Arrachage											20	

Total année d'arrachage : 172 heures

\* Le désherbage : dans le cas d'enherbement maintenu dans l'inter-rang, obligation de maintenir en sol nu, avec la bineuse, la bande de sécurité entre le rang de plantation et la bande enherbée pour éviter que cet enherbement n'envahisse la culture.

Thym - Irrigation occasionnelle

## IRRIGATION

A la plantation ou dans les semaines qui suivent, les conditions climatiques peuvent imposer un ou deux arrosages pour faciliter la reprise des plants. Dans l'ex région Languedoc-Roussillon en particulier, les printemps sont généralement plus humides que les automnes. Dans ces conditions, les plantations de sortie d'hiver (février-mars) seront privilégiées.

**Cadence des arrosages** : pour deux récoltes par an, l'objectif recherché consiste à réaliser un arrosage du thym entre deux irrigations obligatoires programmées sur des cultures prioritaires comme le maïs, le sorgho, la luzerne. On profite des possibilités d'irrigation déjà existantes sur l'exploitation pour le faire. En d'autres termes le matériel d'irrigation est déjà amorti sur les cultures prioritaires. Dans ces conditions, l'irrigation du thym se résumera à 3 - 4 tours d'eau sur la saison avec un canon à eau (enrouleur) nécessitant peu de main d'œuvre de mise en route.

L'inconvénient du canon à eau comparé au système goutte à goutte est l'arrosage en plein sur 100 % de la parcelle et non en localisé sur le rang de plantation. Ainsi l'eau apportée profite autant à la culture qu'aux adventices même sur l'inter-rang, ce qui entraîne des temps de désherbages mécanique et manuel plus importants.

## CHOIX VARIÉTAL

Il dépend principalement de l'objectif commercial, donc de la demande des acheteurs.

Trois types de thym sont régulièrement recherchés :

- Thym fort : chémotype à thymol,
- Thym doux : chémotype à linalol,
- Thym à Carvacrol.

## IMPLANTATION

**Labour d'automne**, fortement conseillé.

Faux semis (2 ou 3) fortement conseillés pour favoriser la germination et la destruction régulière d'une partie des adventices avant plantation de la culture.

**Apport de matière organique et préparation du lit de plantation** : apport de matière organique si possible compostée et certifiée AB (30 à 40 tonnes/ha), enfouie sur les 10-15 premiers cm de terre lors de la préparation superficielle.

**Fumure de redressement** : en fonction de l'analyse du sol.

**Plants** : obligatoirement certifiés AB.

**Densité** : 22 000 pieds/ha (identique à celle d'un thym non irrigué).

**Ecartement entre rangs** : il dépend du matériel utilisé (tracteur vigneron ou tracteur grande culture) et des outils à atteler.

**Ecartement entre plants** : pour des rangs espacés en moyenne de 1.6 m, l'écartement entre plants sur le rang est d'environ 28 cm.

**Matériel de plantation** : un matériel spécifique n'est pas obligatoire. Une planteuse viticole ou maraîchère peut faire l'affaire. La plantation peut nécessiter jusqu'à 90 heures/ha. Au-delà de 2 ha/an, l'acquisition d'une planteuse adaptée peut se justifier.

**Matériels de désherbage mécanique :** Herse étrille pour désherber sur le rang de plantation entre les plants, les deux premières années, et bineuse pour désherber entre les rangs de plantation durant toute la durée de vie de la culture, sont obligatoires. **Il est rappelé qu'en Agriculture Biologique, les opérations de désherbage mécanique sont efficaces si les adventices sont régulièrement détruites au stade germination et/ou plantules.** Utilisés dans ces conditions, les équipements de désherbage mécanique réduisent considérablement les temps de désherbage manuel de rattrapage.

**Paillages sur le rang de plantation :** des possibilités existent. Elles présentent des avantages mais aussi des inconvénients. Ce sujet est développé au cours des formations préalables.

## ARRACHAGE

La durée de vie d'un thym irrigué est en moyenne réduite de 2 ans (5 au lieu de 7 pour un thym non irrigué). La cadence de 2 récoltes par an épuise plus rapidement la plante malgré les fumures adéquates.

## OPÉRATIONS ANNUELLES D'ENTRETIEN

**Désherbage mécanique entre les rangs :** 5 passages en moyenne par an.

**Désherbage mécanique sur le rang entre les plants :** uniquement avec la herse étrille les 18 premiers mois (4 passages sur la période).

**Désherbage manuel sur le rang :** jusqu'à 100 heures/ha la première année, 40 heures les années suivantes.

**Maladies et parasites :** en général peu de risques à ce niveau et donc pas de traitement. Attention tout de même à des problèmes de champignon du sol (pythium, fusarium) et à l'*Arima marginata* (chenille noire défoliatrice). Contre la chenille, il existe un insecticide certifié et homologué sur la culture.

**Fumure d'entretien :** Azote et phosphore (environ 30 unités), potasse (environ 40 unités). Les plantes de garrigues sont trop souvent considérées comme rustiques et peu exigeantes en éléments fertilisants. Pour autant, il ne faut pas faire l'économie de la fumure annuelle même occasionnellement et encore moins en condition irriguée. Quelques expériences malheureuses ont réduit les rendements et la durée de vie de la culture.

**Protection contre les animaux :** une clôture trois fils, électrifiée, est vivement conseillée pour repousser, en particulier, les cervidés (chevreuils, biches et cerfs) mais aussi les sangliers.

## RÉCOLTE (2 PAR AN)

**Pas de récolte durant les douze premiers mois !**

**Dernière récolte :** en cinquième année.

**Récolte, séchage, battage :** juste avant floraison pour la première (avril-mai), avant l'automne pour la seconde.

Le respect du stade de récolte (avant floraison) est un point important car la fleur est une partie indésirable. Plus il y a de fleurs mélangées aux feuilles, plus le tri reviendra cher pour les éliminer... La réussite d'une bonne récolte dépend aussi des performances de la récolteuse et des capacités de réglage par son utilisateur.

**Dans l'ordre chronologique :**

### ● Fauchage, remplissage des bennes

Matériel utilisé : machine à récolter spécifique (valeur moyenne d'une récolteuse neuve : 28 000 €). A défaut, possibilité d'utiliser une faucheuse auto-chargeuse de type « élevage ». Privilégier la première solution pour une meilleure qualité de récolte.

### ● Acheminement vers le séchoir

**Remarque :** pour obtenir 175 kg de feuilles séchées, il est nécessaire de faucher et manipuler environ 7 m<sup>3</sup> de matière verte.

### ● Remplissage séchoir, séchage dans les 2 heures après la fauche pour éviter tout départ de fermentation.

**Matériel utilisé :**

**séchoir fixe** aménagé dans les locaux de l'exploitation agricole. Compter 56 heures pour sécher l'équivalent d'un ha.

**Surface moyenne d'un séchoir :** environ 30 m<sup>2</sup>

**Coût moyen tarif entreprise** (fournitures neuves et main-d'œuvre) : 9 000 €

**Coût moyen auto construction :**

- fournitures neuves + main-d'œuvre exploitant : 6 000 €

- fournitures d'occasion + main-d'œuvre exploitant : 1 500 – 3 000 €

### ● Battage à poste fixe

Dès le séchage terminé, il devient alors possible de séparer dans les meilleures conditions les feuilles des tiges. L'approvisionnement de la batteuse se fait à la fourche. A la sortie de la batteuse, s'en suit le remplissage des sacs poly-propylènes (contenance 25 kg. Le poids des sacs est dicté par les conditions de travail à respecter et à appliquer au personnel manutentionnaire).

Obligation de travailler avec une batteuse correctement nettoyée avant et après chaque récolte d'espèces ou de chémotypes différents. Comme la récolte (200 à 250 €/ha), le battage peut être réalisé en prestation de service (150 à 250 €/ha).

● **Pesée des sacs** (ajustement des poids), **traçabilité** (étiquetage), **palettisation**

● **Gestion des déchets, nettoyage du séchoir et expédition de la récolte.**

## DONNÉES ÉCONOMIQUES POUR 1 HA EXEMPLE DU THYM À LINALOL

Année d'implantation		
Fumure de fond	Apport M. Organique (15 tonnes x 15 €)	225
Fumure d'entretien	Du type Angibio ou Exelorbio (formule 4-6-10) 350 €/tonne en big-bag, dose 500 kg/ha x 2	350
Plants	22 000 x 0,25 € si achat en pépinière	5 500
Eau d'irrigation	800 à 1000 m <sup>3</sup> x 0.15 €/m <sup>3</sup>	135
Charges fixes : coût d'utilisation du matériel (hors main-d'œuvre), amortissements...	Utilisation des différents équipements, tracteur, charrue, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	1 199
Total année d'implantation		7 409 €
En régime de croisière (années 4)		
Fumure d'entretien	Du type Angibio ou Exelorbio (formule 4-6-10) 400 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/ha	350
Eau d'irrigation	800 à 1000 m <sup>3</sup> x 0.15 €/m <sup>3</sup>	135
Charges fixes : coût d'utilisation du matériel (hors main-d'œuvre), amortissements...	Utilisation des différents équipements, tracteur, charrue, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	1 796
Total année de croisière		2 291 €
En régime de croisière (année 4)		
Produits : 800 kg x 12.50 € (prix net après tri entreprise)		10 000 €
Marge Brute : Produits – charges d'entretien (C Variables : 10 000 - 495)		9 505 €
Marge Directe : Marge Brute – charges fixes (coût d'utilisation du matériel, amortissements : 9 505 - 1 796)		7 709 €

Avec le soutien financier :



## ANALYSE DES DONNÉES

**Attention :** le résultat présenté correspond à une culture adulte (année 4) en pleine production. Il convient de rappeler que le thym ne produit généralement pas les 12 premiers mois suivant la plantation et qu'il faut attendre la troisième récolte en année 4 pour obtenir le rendement optimum.

En tenant compte de la première année improductive et des années faiblement productives (années 2 et 3), la rémunération horaire moyenne calculée sur la durée de vie moyenne de la culture (5 ans) est d'environ 16 € équivalent au SMIC brut charges patronales comprises.

Ce résultat moyen est à la portée de tout producteur respectueux des itinéraires techniques connus à ce jour. La pluviométrie locale, le niveau de technicité des producteurs, l'achat d'équipements en commun sont autant de paramètres permettant des marges de progrès.

La rentabilité de la culture peut aussi être améliorée par la prise en compte des aides financières spécifiques à certains investissements de départ.

Ne pas construire un projet « PPAM » avec une seule espèce ; en prévoir a minima 2 pour mieux répartir la charge de travail sur l'année (dates de récolte différentes), le risque climatique qui peut impacter une espèce plutôt que l'autre et le risque économique lié à l'évolution des marchés.

### DISPOSITIF D'AIDES : PLUSIEURS MESURES SPÉCIFIQUES

**PASS AGRI PLANTATION**, via la Région OCCITANIE qui propose une aide financière pour alléger le coût d'implantation des PPAM pérennes.

**PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles via les DDTM** : accès aux aides financières pour l'achat d'équipements pour le désherbage, l'irrigation, la transformation, la commercialisation des PPAM.

**Autre accompagnement possible de la filière PPAM via France AGRIMER** : aides financières pour l'acquisition d'équipements de production ; de transformation, de promotion, d'émergence de groupement de producteurs.

**Agriculture Biologique** : aide financière à la conversion et au maintien.

**Droits à DPB** : Les PPAM sont prises en compte dans les déclarations PAC et sont admissibles aux DPB.

**ICHN végétale** : les PPAM en zone de montagne humide ou sèche y sont éligibles sur justificatif de vente des récoltes.